

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 30 (1904)
Heft: 24

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et l'Italie. La création de la navigation fluviale entre Bâle et Strassbourg amènerait pour l'industrie suisse une économie annuelle de 5 millions. Le fer et le charbon, dont nous sommes tributaires de l'étranger, pourraient facilement être amenés jusqu'à Bâle et plus tard jusque dans l'intérieur de la Suisse.

M. l'ingénieur Rusca, de Locarno, fait un résumé de la question de la navigation dans la haute Italie. Cet Etat, possesseur de près de 2500 km. de canaux, projette de relier Milan au Pô par un nouveau canal sur Lodi et Crémone.

L'intérêt de la Suisse serait de se relier à Milan par une voie navigable partant de Serto-Calende au Sud du lac Majeur.

Par le Gothard et le Simplon (en reliant les deux lacs de Neuchâtel et du Léman) les transports du Rhin seraient ainsi reliés à la navigation fluviale de la haute Italie.

L'assemblée adopte ensuite les statuts, lesquels portent que la Société a pour but de préparer et étudier les moyens de rendre navigable aux grands bateaux et chalands le Rhin de Strassbourg à Bâle et à Constance.

Un organe, le *Verkehrswirtschaftliche Rundschau*, paraîtra au moins une fois par mois et tiendra les membres de la Société au courant des travaux, des essais de navigation, etc., qui seront exécutés.

Le Comité, nommé par acclamation, est présidé par M. le Dr Speiser, conseiller national, à Bâle; M. le colonel du génie Alioth est nommé vice-président.

Diverses commissions ont été nommées pour s'occuper spécialement de la partie littéraire, économique et technique. M. le colonel Pfund, instructeur en chef du génie, fait partie de cette dernière. L'administrateur de la Société est M. l'ingénieur Gelpke, de Bâle.

Enfin, des groupes locaux seront constitués en vue d'une propagande à faire en faveur de la question de la navigation en Suisse. Sont désignés pour former ces groupes: M. le professeur Becker, à Zurich, pour la Suisse orientale; M. l'ingénieur Rusca, à Locarno, pour la Suisse italienne; M. Stauffacher, à Bâle, pour la ville de Bâle; M. l'inspecteur fédéral en chef A. de Morlot, pour la Suisse occidentale, et M. Deluz, ingénieur, à Lausanne, pour la Suisse romande.

La cotisation annuelle est de 20 fr. pour les personnes et de 40 fr. pour les corporations ou sociétés.

Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes.

3^e séance ordinaire, le 17 décembre 1904.

Présidence de M. Isoz, président.

La séance est ouverte à 8 1/2 h. par la lecture du procès-verbal, qui est adopté.

Le président lit une notice biographique de M. Emile Cuénod, ingénieur, sur notre regretté collègue M. David Doret, sculpteur, auquel l'assemblée rend hommage en se levant¹.

M. Deluz, ingénieur, rapporte sur l'assemblée constitutive de l'Association pour la navigation fluviale en Suisse, à Bâle. Il n'y a pas lieu pour le moment de prendre des résolutions, mais le rapporteur démontre l'intérêt que cette entreprise a pour nous.

M. Henri Meyer, architecte, rapporte, au nom de la majorité de la commission nommée pour l'étude de l'opportunité d'une limitation des participants aux concours d'architecture pour bâtiments peu importants. La majorité se prononce pour le statu quo. M. Verrey, architecte, qui a fait minorité dans la commission, explique les raisons qui, à son avis, militaient pour une organisation de concours cantonaux ou régionaux.

L'assemblée adopte les conclusions de la majorité de la commission.

¹ Voir page 433.

M. Meyer nous entretient ensuite des concours d'architecture en général. Il compare les conditions faites chez nous et ailleurs aux architectes; il s'attache particulièrement aux articles 9 et 12 du règlement établi par la Société suisse des ingénieurs et des architectes pour les concours d'architecture¹.

D'après la statistique que M. Meyer s'est donné la peine de faire, le montant des primes accordées dans les concours d'architecture représente le 1,4 % des devis en Allemagne, le 2 % en France et le 0,7 % en Suisse, où ce chiffre est même descendu à 0,4 % pour le Musée de Genève.

L'orateur trouve que chez nous l'on confie trop peu souvent l'exécution à l'auteur du projet ayant eu le premier prix. Il y a une tendance à abuser des concours d'architecture pour se procurer à peu de frais des idées.

On décide de confier l'étude d'une révision éventuelle des articles 9 et 12 et des voies et moyens pour en assurer l'application à la commission précédemment nommée, à laquelle, sur la demande de M. Meyer, architecte, on adjoint M. Oulevey, architecte.

Ensuite la parole est donnée à M. S. de Mollins, qui nous présente avec projections lumineuses de nombreuses et intéressantes applications nouvelles du béton armé.

La séance, qui comptait une trentaine de participants, est levée un peu après 10 1/2 h.

Le Secrétaire.

¹ Voir N° du 25 janvier 1904, page 103.

CONCOURS

Collège suburbain de Vauseyon, à Neuchâtel¹.

Rapport au Conseil communal.

Monsieur le Président,

Messieurs les Membres du Conseil communal,

Vous nous avez fait l'honneur de nous charger d'examiner les plans envoyés au concours ouvert pour un collège à Vauseyon.

Nous nous sommes réunis le 7 décembre courant et après avoir examiné l'emplacement du futur collège, nous nous sommes constitués en choisissant comme président M. Porchat, directeur des Travaux publics, et comme secrétaire-rapporteur, M. Léon Fulpius, architecte.

Nous nous sommes rendus à la Galerie Léopold-Robert où étaient exposés les plans envoyés, au nombre de 71 et désignés comme suit:

1. Soleil. — 2. Pulchre, bene, recte. — 3. 15 novembre. — 4. Collège. — 5. 1904. — 6. Fidelitas. — 7. A. B. C. — 8. Fiat lux. — 9. In die Westschweiz. — 10. Pestalozzi. — 11. Arc en ciel. — 12. Hébé. — 13. Rose. — 14. Pourquoi? — 15. Jeunesse. — 16. Près Neuchâtel. — 17. Ora et labora. — 18. Soleillé. — 19. Cimetière. — 20. Manette. — 21. Seyon. — 22. La Tourne. — 23. Aux 4 vents. — 24. Age quod agis. — 25. Volkshilfsstätte. — 26. Eclair. — 27. J! — 28. Bondelle. — 29. Cloche. — 30. Babillard. — 31. Vieux châtél. — 32. Hygiène. — 33. Simple. — 34. Essai. — 35. Dernière rose 1904. — 36. Areuse. — 37. Sans luxe. — 38. Skizze. — 39. L'Aigle. — 40. Porte bonheur. — 41. Stella. — 42. Minuit. — 43. Seyon II. — 44. Jura. — 45. Für die lieben Kleinen. — 46. Sud-Ost. — 47. 1856. — 48. Zenith. — 49. Unité. — 50. Neuf châtél. — 51. Vauseyon. — 52. Clair II. — 53. Clair. — 54. Sud-Ouest. — 55. En avant. — 56. Aux enfants du 6^e au 12^e année. — 57. Bonbi. — 58. Etoile. — 59. Marcelle. — 60. Gibet. — 61. Suchiez. — 62. Pour les gosses. — 63. Pestalozzi II. — 64. Zut II. — 65. Aux enfants. — 66. Chaumont. — 67. Rouge et vert. — 68. Zut. — 69. Auch eine Idee. — 70. Globule. — 71. Maillefer.

M. le président nous a annoncé que le bureau des travaux avait fait la vérification des mémoires et calculs accompagnant les plans.

Un premier examen a eu lieu, à la suite duquel le jury a éliminé les projets qui, soit par des défauts graves de compo-

¹ Voir N° du 10 décembre 1904, page 420.

sition, soit par la non observation des conditions du programme, soit par l'inexpérience ou l'inhabileté trop évidentes de leurs auteurs, ne pouvaient pas avoir chance d'être primés. Ainsi furent écartés les numéros suivants :

2, 3, 5, 6, 9, 11, 13, 15, 16, 22, 24, 25, 26, 33, 34, 39, 40, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 54, 56, 57, 58, 59, 62, 65, 66, 69, 71.

Il fut procédé à un second examen serré des projets restants, à la suite duquel les numéros suivants furent évincés :

10, 12, 14, 17, 18, 20, 27, 29, 31, 35, 38, 41, 43, 51, 53, 55, 63, 68.

Le jury s'ajourna au lendemain 8 décembre. Il soumit alors les 17 projets retenus à un troisième examen, à la suite duquel il élimina les numéros 1, 4, 7, 8, 19, 37, 64.

Les dix projets conservés ont attiré les observations suivantes :

N° 21. *Seyon*. Ce projet présente des qualités. L'exposition des classes est bonne, les vestibules sont largement éclairés. En revanche, l'entrée est mesquine et la surveillance par le concierge n'existe pas. L'appartement de celui-ci est réparti sur deux étages, sans bonne communication entre les deux parties. L'escalier, par sa position excentrique, nécessite une circulation trop longue dans les corridors. La communication avec le préau est peu commode. La salle de gymnastique est placée désavantageusement au sous-sol, trop enterrée d'un côté et donnant de l'autre sur une cour anglaise. Les façades sont monotones.

N° 23. *Aux 4 vents*. Ce projet présente des vestibules bien éclairés et une bonne exposition des classes. L'escalier est bien central. Il est fâcheux toutefois que le concierge, placé au sous-sol, ne surveille pas l'entrée. L'étranglement du vestibule dans sa partie centrale est déficient, de même que la disposition des vestiaires, beaucoup trop étroits et accessibles par les classes seulement. L'annexe en pan coupé de la salle de gymnastique n'est pas heureuse, et les façades sont peu satisfaisantes.

N° 28. *Bondelle*. Très joli projet, bien dessiné. Les vestibules sont spacieux et bien éclairés. Il est regrettable toutefois que la position excentrique de l'escalier entraîne une longue circulation dans les vestibules. Quelques classes sont mal orientées et seraient trop exposées au bruit de la rue. Les façades, gentiment traitées, n'ont pas le caractère d'un bâtiment scolaire. La façade latérale, en particulier, a plutôt l'apparence d'une jolie chapelle de campagne que d'une école.

N° 30. *Babillard*. Ce projet présente une disposition ingénieuse et une bonne utilisation du terrain. L'entrée, sur la petite face, se présente bien et est surveillée par le concierge. Les dégagements et vestiaires sont clairs et spacieux, les classes bien orientées. Deux escaliers rendent la circulation aisée. Les relations avec le préau sont faciles et bien disposées. La salle de réunion, sur la gymnastique, est adroitement arrangée et l'accès en est bien disposé. Les façades, très simples, sont bonnes.

En somme, c'est un bon projet, intéressant, et dans lequel le jury n'a trouvé à blâmer sérieusement que l'obliquité du corridor sur le vestibule d'entrée, disposition qui est la conséquence forcée du parti adopté.

N° 32. *Hygiène*. Ce projet présente des qualités. L'orientation est bonne, la circulation aisée par suite de la position centrale de l'escalier et du bon éclairage des vestibules. Le parti adopté par l'auteur, de remblayer considérablement le préau, a permis d'y accéder facilement. En revanche, la surveillance de l'entrée par le concierge n'existe pas. La salle de réunion est, comme dans tous les projets retenus, contiguë au bâtiment principal. Son entrée est mesquine et peu réussie. Les façades présentent un certain caractère, mais la façade d'entrée est inquiétante et peu satisfaisante par le fait du désaxement du corps central.

N° 36. *Areuse*. C'est là un bon projet, bien orienté et d'une grande simplicité de disposition. Le parti est condensé et parfaitement clair. L'école enfantine, bien groupée, est mieux disposée que partout ailleurs. Vestibules et vestiaires sont spa-

cieux et bien éclairés. L'escalier central réduit la circulation au minimum. Le concierge, placé au premier étage, ne surveille pas l'entrée, mais il serait facile de lui établir une loge au rez-de-chaussée, à côté de la porte, dans l'un des vestiaires de l'école enfantine. Les façades, sans grand caractère, pourraient s'arranger. La façade latérale est franchement déficiente.

N° 60. *Gibet*. L'auteur de ce projet a remblayé son préau et en a, par là, beaucoup facilité l'accès. De l'escalier central résulte une circulation peu étendue à l'intérieur. Les classes sont bien orientées. Les façades sont bonnes, excepté la façade latérale, gâtée par une annexe malheureuse à la salle de réunion. Cette salle est bien desservie et d'un accès facile. Le concierge a son appartement à droite et à gauche du vestibule et ne peut rien surveiller. Il est regrettable que la salle de la Direction ne regarde pas le préau. En somme, c'est un bon projet.

N° 61. *Suchiez*. Excellent projet, présentant beaucoup d'analogie avec le précédent, auquel il est toutefois supérieur. Tout est bien clair, la circulation est facile, l'accès au préau court et direct. La salle de réunion annexée est bien dégagée. Les façades sont d'un bon caractère. Ce projet pourrait être exécuté presque sans y rien changer.

N° 67. *Rouge et vert*. Dans ce projet, les vestibules et vestiaires sont clairs et bien disposés, mais les water-closets sont déficients. L'entrée est mesquine, et la sortie sur le préau nécessite une circulation fâcheuse dans le sous-sol, parce qu'elle est éloignée de l'escalier. Le logement du concierge est bien placé. La salle de réunion a un vestiaire et des accessoires insuffisants; l'escalier ou rampe extérieure qui la dessert serait peu agréable en hiver. La salle de dessin est singulièrement éclairée par une disposition d'angle compliquée et d'un aspect peu heureux. Les façades sont bonnes.

N° 70. *Globule*. L'auteur de ce projet a remédié à la position excentrique de son grand escalier en en plaçant un second à l'autre extrémité du vestibule. Cela n'empêche pas, toutefois, la circulation d'être un peu longue pour l'entrée et la sortie dans la vestibule du rez-de-chaussée. Le concierge est bien placé, à l'entrée. L'accès du préau est facile et l'orientation des classes est bonne. L'éclairage des vestiaires et corridors est excellent. Les façades, en revanche, sont peu satisfaisantes.

Après cet examen minutieux, le jury a décidé d'accorder les 4 primes suivantes :

1. Un premier prix de Fr. 800 au projet *Suchiez*, n° 61.
2. Un second prix de Fr. 600 au projet *Babillard*, n° 30.
3. Deux troisièmes prix ex æquo de Fr. 300 aux projets *Areuse*, n° 36, et *Gibet*, n° 60.

Les plis ayant été ouverts par M. le Président du jury, il a été constaté que les auteurs des projets primés étaient :

- 1^{er} prix, projet *Suchiez*, MM. Prince & Béguin, à Neuchâtel.
- 2^{me} » » *Babillard*, M. Ubaldo Grassi, »
- 3^{me} » » *Areuse*, M. Walther Lehmann, à Berne.
- 3^{me} » ex æquo *Gibet*, MM. Prince & Béguin, à Neuchâtel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

En décembre 1904.

Les jurés du concours :

F. PORCHAT, L. FULPIUS, BEZENCENET,
E. JUNG, R. DE CHAMBRIER.

(Nous reproduirons, dans notre prochain numéro, les planches principales des projets primés. (Réd.)

Collège primaire pour garçons, à Vevey.

La Municipalité de Vevey ouvre un concours entre les architectes suisses domiciliés en Suisse et les architectes vaudois quel que soit leur domicile, pour l'élaboration des plans d'un nouveau collège primaire à construire au quai de la Veveyse.

Les projets seront expédiés franco de port au Greffe municipal de la commune de Vevey pour le 31 mars 1905.

La Municipalité met à la disposition du jury une somme de 4000 fr. pour être décernée en primes aux trois ou quatre meilleurs projets.